

Les lettres d'actualité – Italie

Regards sur l'économie italienne

La lettre économique et financière – octobre 2017

SOMMAIRE

CONJONCTURE ECONOMIQUE

- Le gouvernement italien révisé à la hausse ses prévisions de croissance pour 2017 et 2018

FINANCES PUBLIQUES

- Le gouvernement italien adopte le cadrage des finances publiques pour 2018-2020

SECTEUR FINANCIER

- La situation du secteur bancaire italien s'améliore
- Les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur les banques sont lancés
- La cession de trois caisses d'épargne au crédit agricole a été finalisée le 29 septembre
- Banca Carige, la 9^{ème} plus grande banque d'Italie, procède à une augmentation de capital
- L'assureur italien Generali met sa filiale allemande « Generali Leben » en run-off.

CONJONCTURE ECONOMIQUE

TABLEAU DE BORD

Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance	Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance
Croissance PIB en volume (g.a.)	2 ^e trim. 2017	+1,5%	↗	Inflation IPCH (g.a.)	sept. 2017	+1,3%	↗
Taux de chômage	août 2017	11,2%	↗	Inflation sous-jacente IPCH (g.a.)	sept. 2017	+1,1%	↗
Taux de chômage des jeunes	août 2017	35,1%	↘	Production industrielle (g.a.)	juil. 2017	+0,1%	↘

Source : Elaboration SER de Rome à partir de données ISTAT

Le gouvernement italien relève ses prévisions de croissance à +1,5% pour 2017 et 2018

Dans le cadre du processus budgétaire, le conseil des ministres italien a approuvé le 23 septembre la [Note d'actualisation du document économique et financier pour 2017](#) (NADEF). Ce document fixe le cadre macroéconomique et de finances publiques qui servira de base au projet de plan budgétaire

(PPB) pour 2018, qui sera transmis à la Commission européenne avant le 15 octobre au titre de la procédure du Semestre européen, et au projet de loi de finances pour 2018, qui sera soumis à l'examen du Parlement italien d'ici fin octobre.

Le gouvernement italien table désormais sur une croissance stabilisée à +1,5% par an sur la période 2017-2019 puis un ralentissement à +1,3% en 2020, contre +1,1%, 1,0%, 1,0% et +1,1% initialement prévus dans le programme de stabilité de l'Italie.

Les prévisions de croissance du gouvernement italien, qui intègrent l'impact des mesures budgétaires envisagées dans la prochaine loi de finances, sont plus optimistes que celles de l'OCDE, également revues à la hausse le 20 septembre (1,4% pour 2017 et +1,2% pour 2018).

FINANCES PUBLIQUES

De nouveaux objectifs de finances publiques sont fixés pour le triennal 2018-2020, confirmant un ajustement structurel limité de 0,3 point en 2018

Le conseil des ministres italien a adopté le 23 septembre la Note d'actualisation du Document économique et financier (NADEF) fixant le cadre macroéconomique et budgétaire dans lequel s'inscrira la prochaine loi de finances. Ce document confirme un effort budgétaire structurel de 0,3 point de PIB en 2018, déjà annoncé par les autorités italiennes à la Commission européenne en mai 2017 (cf. regards sur l'économie italienne du 5 juin 2017).

Les cibles de déficit public nominal sont portées à -1,6% du PIB en 2018 puis à -0,9% en 2019 et -0,2% en 2020 (contre -1,2%, -0,2% et 0% initialement prévus) et l'ajustement structurel est limité à 0,3% du PIB en 2018 (au lieu de 0,8% dans le dernier programme de stabilité de l'Italie) puis à 0,4% les années suivantes.

Le ratio dette publique/PIB se réduirait à un rythme plus rapide qu'annoncé dans le programme de stabilité de l'Italie : 131,6% en 2017, 130% en 2018, 127,1% en 2019 et 123,9% en 2020 (au lieu de 132,5%, 131%, 128,2% et 125,7%), après une hausse à 132% en 2016 (+0,6 point par rapport à 2015).

Le NADEF est cours d'examen par le Sénat. [Au cours de son audition à la Chambre des députés](#), le ministre de l'économie et des finances, Pier Carlo Padoan, a annoncé que le projet de loi de finances présentera un ensemble de mesures nouvelles pour un coût représentant 1,1% du PIB en 2018 dont 0,9 point (15,7 Md€) pour la neutralisation en 2018 d'un déclenchement éventuel de la clause de sauvegarde (hausse automatique des taux de TVA et des droits d'accise), 0,04 point (638 M€) pour le soutien aux investissements privés et publics et 0,03 point (600 M€) pour l'inclusion sociale et l'emploi, en particulier des jeunes. La couverture financière de ces mesures sera assurée en 2018 à hauteur de 0,3 point de PIB (5,1 Md€) par de nouvelles recettes (5,1 Md€ en 2018, représentant 0,3 point de PIB) et 0,2 point (3,5 Md€) par de nouvelles réductions de dépenses. L'impact attendu de l'ensemble de ces mesures sur le PIB réel est estimé à 0,3 point.

Les mesures de lutte contre la fraude fiscale ont permis de récupérer 19 Md€ en 2016

Selon le [rapport sur les résultats atteint en matière de lutte contre la fraude](#) qui accompagne le NADEF, les mesures en place par les autorités italiennes pour lutter contre la fraude fiscale ont permis aux services fiscaux de récupérer 19 Md€ en 2016, un montant en augmentation de 28% par rapport à 2015, dont 4,8 Md€ au titre de la procédure de recouvrement forcé. Plus de 129 000 demandes d'adhésion à la procédure de collaboration volontaire (*voluntary disclosure*) ont été adressées à l'*Agenzia delle Entrate*, portant sur un montant total d'investissements et d'actifs financiers de 61,7 Md€. Pour réduire le *tax gap* (estimé à 94 Md€ en 2014), plusieurs mesures sont envisagées dans le rapport, parmi lesquelles l'extension de l'obligation de facturation électronique à tous les contribuables assujettis au régime de TVA. Les autorités italiennes entendent également exploiter le dispositif d'échanges automatique d'informations en matière fiscale qui entre en vigueur à partir de fin septembre au titre de la Norme approuvée par le Conseil de l'OCDE.

SECTEUR FINANCIER***La situation du secteur bancaire italien s'améliore***

La situation du secteur bancaire italien s'améliore, avec une rentabilité (ROE - *return on equity*) de 6,9% en mars 2017 contre 2,2% en juin 2016) légèrement supérieure à la moyenne européenne (6,9% en mars 2017) et devant l'Allemagne (3,7%) et la France (6,3%).

En outre, le stock de créances douteuses détenu par les banques italiennes a diminué au premier trimestre 2017, atteignant 321,2 Md€ bruts en mars 2017 (soit 16% de l'encours de crédit) contre 349 Md€ en décembre 2016 (17,3% de l'encours de crédit). De plus, les données publiées par la banque d'Italie en septembre 2017 font état d'une baisse du stock de créances irrécouvrables (« *sofferenze* ») à 173,6 Md€ bruts en juillet (contre 192 Md€ en juin et 200,8 Md€ en décembre 2016).

Le président de l'association des banques italiennes (ABI) a souligné les efforts réalisés par le secteur bancaire italien indiquant qu'en valeur nette, les crédits détériorés des banques italiennes ont baissé de 25% en sept mois (janvier - juillet).

Les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur les banques sont lancés

Une commission d'enquête parlementaire sur les banques a été mise en place par une loi du 13 juillet 2017. Elle est dotée de pouvoirs d'enquête importants, ne peut se voir opposer le secret bancaire ou professionnel et peut faire assister d'officiers de police judiciaire. Elle se compose de 20 députés et 20 sénateurs, nommés par les présidents des chambres en proportion des différents groupes politiques. Son président, élu le 27 septembre, est le sénateur centriste Pier Ferdinando Casini, jusque-là président de la commission des affaires étrangères du Sénat.

La cession de trois caisses d'épargne au Crédit Agricole a été finalisée le 29 septembre conformément au calendrier annoncé et dans les conditions prévues

La cession à la filiale italienne du groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole Cariparma), des trois caisses d'épargnes (Caricesena ; Casse di Risparmio di Rimini - Carim, et Casse di Risparmio di San Miniato - Carismi) a été finalisée le 29 septembre. La cession a été réalisée conformément aux conditions préalablement définies, avec notamment i) la déconsolidation de 3,1 Mds€ de créances irrécouvrables (valeur brute) dont 2,7 Md€ seront titrisés avec l'intervention du Fonds Atlante II (qui devrait investir environ 500 M€ dans l'opération), et 286 M€ seront vendues au Fonds Algébris ; ii) et la recapitalisation préalable par le Fonds interbancaire pour la protection des déposants (FIDT), à hauteur de 470 M€, pour assurer un CET1 de 10,7%.

Le Crédit agricole rachètera les banques au FIDT pour un montant de 130 M€.

Selon le Crédit agricole, cette opération va permettre au groupe d'augmenter de 20% la base client de CA Cariparma en Italie et d'augmenter sa part de marché de 1%.

Banca Carige, la 9^{ème} plus grande banque d'Italie, procède à une augmentation de capital

Outre la mise en œuvre de son plan industriel qui prévoit une réduction des coûts de la banque, avec notamment une suppression de 900 emplois et la vente de ses créances douteuses, la banque procède à une augmentation de capital afin de se conformer aux exigences patrimoniales formulées à son encontre par la BCE fin 2016, à l'issue de la revue mise en œuvre dans le cadre du processus de processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques (*SREP – Supervisory Review and Evaluation Process*). Le plan de Banca Carige, qui doit renforcer son capital d'ici à fin décembre, comporte 2 volets : une augmentation de capital par émission d'actions à hauteur de 560 M€ et une offre de conversion d'obligations subordonnées en obligations seniors à moindre valeur nominale. L'offre de conversion, lancée le 29 septembre et valable 7 jours, porte sur 160M€ d'obligation Tier 1 à 30% de leur valeur nominale et 350M€ d'obligations Tier 2 à 70%, contre une obligation senior à 5 ans avec un coupon à 5%. La décision des assureurs Generali, Unipol et de la banque Intesa San Paolo, qui détiennent 205 M€ de dette junior de Carige, sera décisive quant au succès de l'opération de conversion.

L'assureur italien Generali met sa filiale allemande « Generali Leben » en run-off

L'assureur italien Generali a mis fin au suspense quant au devenir de sa filiale allemande « Generali Leben ». Ainsi, la vente de celle-ci n'est plus à l'ordre du jour mais le portefeuille de Generali Leben sera mis en « run off » à compter de début 2018, c'est-à-dire fermé à toute nouvelle souscription et géré jusqu'à l'extinction des activités en cours. Pour autant, l'assureur a précisé que cette décision n'excluait pas la possibilité d'une vente ultérieure. Cette décision ferait gagner au groupe 1,7 point de base sur son ratio de solvabilité. Le groupe compte utiliser les ressources ainsi débloquées pour se repositionner sur le marché allemand, notamment sur ses activités d'assurance en ligne.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr). ©

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome
Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48
ROME 00186
ITALIE

Redigé par : Béatrice Di Piazza, Cécile Tassin.
Coordonnée par : Federica Mercanti
Revue par : Arnaud Guigné

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

et

Service économique
régional